Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N128-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT,
Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**		**Présidence de séance :**
3 décembre 2025	En exercice : 45		Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 40		**Secrétaire de séance :**
3 décembre 2025	Votants : 44		Gildas BERNARD
Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**	**Chef de projet :**
CC-2025-12-N128	7.1	Stéphane CLOAREC	François NIHOUARN

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Développer une politique financière dynamique**	**Action : Préparation budgétaire**

Objet : État et modification des AP/CP

Stéphane CLOAREC, Vice-Président, rappelle que la situation des « Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – AP/CP » à l'issue de la dernière délibération budgétaire :

	Montant initial	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
0122 gestion des déchets	8 936 600 €	2 099 094 €	2 305 000 €	3 068 740 €	1 463 766 €		
0126 Acquisition véhicules legers	450 000 €	181 391 €	75 000 €	90 017 €	103 592 €		
0128 Amelioration de l'habitat	994 998 €	2 082€	124 000 €	289 639 €	289 639 €	289 638 €	
0129 Construction ecole de musique	1 360 000 €	18 229 €	40 000 €	1 120 000 €	181 771 €		
0127 Très haut débit	4 298 000 €	1 001 013 €	1 089 000 €	1 109 000 €	1 098 987 €		
12 Renforcement des digues	4 504 500 €	0 €	504 500 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
11 Pistes cyclables	1 200 000 €	0 €	250 000 €	350 000 €	600 000 €		

À l'occasion du budget primitif 2026 il est proposé les modifications suivantes afin de tenir compte des décaissements envisagés sur l'exercice 2026 au regard de l'avancée des projets :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N128-DE

	Montant initial	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
0122 - gestion des déchets	8 936 600 €	2 099 094 €	2 305 000 €	1 308 000 €	3		
0126 - Acquisition véhicules légers	450 000 €	181 391 €	75 000 €	111 000 €	82 609 €		
0128 - Amélioration de l'habitat	811 082 €	2 082 €	124 000 €	125 000 €	280 000 €	280 000 €	
0129 - Construction école de musique de Plouescat	1 720 000 €	18 229 €	400 000 €	994 000 €	307 771 €		
0127 - Tres haut débit	4 298 000 €	1 001 013 €	1 089 000 €	1 120 000 €	1 087 987 €		
12 - Renforcement des digues	4 504 500 €	- €	504 500 €	401 000 €	1 199 667 €	1 199 667 €	1 199 667 €
11 - Pistes cyclables	1 200 000 €		250 000 €	840 000 €	110 000 €		

Modifications de CP et/ou d'AP

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission Finances du 2 décembre 2025 ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- Gestion des déchets : maintien de l'autorisation de programme, réduction des crédits de paiement 2026 par transfert sur les crédits de paiement 2027 ;
- Acquisition de véhicules légers : maintien de l'autorisation de programme, augmentation des crédits de paiement 2026 par diminution des crédits de paiement 2027 ;
- Amélioration de l'habitat : diminution de l'autorisation de programme, diminution des crédits de paiement prévus sur les exercices 2026 à 2028 ;
- Construction école de musique de Plouescat : maintien de l'autorisation de programme, réduction des crédits de paiement 2026 par transfert sur les crédits de paiement 2027 ;
- Très haut débit : maintien de l'autorisation de programme, augmentation des crédits de paiement 2026 par diminution des crédits de paiement 2027 ;
- Renforcement des digues : maintien de l'autorisation de programme, réduction des crédits de paiement 2026 par transfert sur les crédits de paiement 2027 à 2029 ;
- Pistes cyclables : maintien de l'autorisation de programme, augmentation des crédits de paiement 2026 par diminution des crédits de paiement 2027.

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD